

PROCÈS-VERBAL de l'assemblée ordinaire de la Société de transport de Lévis, tenue au 2175, chemin du Fleuve à Lévis, **le jeudi vingt-huit (28) février 2019 à 18h30**

SONT PRÉSENTS :

M. Mario Fortier, Président
Mme Isabelle Demers, Vice-présidente
Mme Brigitte Duchesneau, Administratrice
M. Réjean Lamontagne, Administrateur
M. Michel Turner, Administrateur
M. Michel Patry, Membre indépendant
Mme Marjorie Guay, Représentante des usagers du T.C.
M. Jean-François Carrier, Directeur général et secrétaire
Mme Francine Marcoux, Trésorière

SONT ABSENTS:

M. Steve Dorval, Administrateur
Mme Nathalie Plante, Représentante des usagers du T.A.

-ORDRE DU JOUR-

******* PÉRIODE DE QUESTIONS *******

En vertu de l'article 32 de la *Loi sur les Sociétés de transport en commun*, le Président invite les personnes qui désirent prendre la parole à le faire *** en début *** de réunion, à s'identifier et adresser leurs questions au Président.

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Excuses de(s) administrateur(s) absent(e)s
3. Période de questions
4. Adoption du procès-verbal de l'assemblée ordinaire tenue le 24 janvier 2019
5. Adoption du procès-verbal de l'assemblée extraordinaire tenue le 5 février 2019
6. Autorisation des avenants au contrat de construction du bureau des superviseurs dans le garage du Centre d'opérations de la STLévis au 1100, rue Saint-Omer à Lévis
7. Autorisation à la direction générale à procéder à un appel d'offres public pour la réalisation des travaux de réfection (Phase II et III) de la toiture du Centre d'opération au 1100, rue Saint-Omer à Lévis

8. Octroi à la firme Abscisse Recherche du mandat de services professionnels pour la réalisation d'une analyse financière dans le cadre du projet de construction d'un nouveau Centre de services au Terminus Lagueux
 9. Octroi d'un mandat à l'entreprise Ernest Boutin Inc. pour la mise aux normes complète du système d'alarme incendie du Centre d'opérations de la ST Lévis
 10. Autorisation de procéder au recrutement et à l'embauche de stagiaires
 11. Adoption du « Plan d'effectifs 2019-2020 » de la Société de transport de Lévis
 12. Signature de l'addenda à l'entente de collaboration pour la réalisation de l'Enquête Origine-Destination 2017 de la Région Québec-Lévis
 13. Entente concernant le titre métropolitain pour l'année 2019 entre la Communauté métropolitaine de Québec (CMQ), le Réseau de transport de la Capitale (RTC), la Société de transport de Lévis (STLévis), la Société des traversiers du Québec (STQ) et le Ministère des transports du Québec (MTQ)
 14. Comptes payables
 15. Certificat des responsabilités statutaires
 16. Points divers
 17. Période de questions
 18. Levée de l'assemblée
-

1. Adoption de l'ordre du jour

RÉSOLUTION 2019-014-

Il est proposé par madame Isabelle Demers
appuyé par madame Marjorie Guay
et résolu unanimement

QUE l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du jeudi 28 février 2019 soit adopté tel que déposé.

Adoptée.-

2. Excuses de(s) administrateur(s) absent(e)s

RÉSOLUTION 2019-015-

ATTENDU QUE : l'article 19 de la loi sur les Sociétés de transport en commun stipule qu'un membre du conseil d'administration peut perdre son statut d'administrateur s'il fait défaut d'assister à deux (2) assemblées consécutives et qu'il n'est pas excusé de ses absences par le Conseil d'administration lors de la troisième assemblée qui suit;

ATTENDU QUE : madame Nathalie Plante a prévenu le secrétaire de son absence lors de l'assemblée ordinaire du 24 janvier 2019 et de l'assemblée extraordinaire du 5 février 2019;

ATTENDU QUE : le Conseil d'administration juge qu'il y a lieu d'excuser madame Nathalie Plante;

Il est proposé par monsieur Michel Patry
appuyé par madame Brigitte Duchesneau

et résolu unanimement

QUE ce Conseil excuse l'absence de madame Nathalie Plante lors de l'assemblée ordinaire du 24 janvier 2019 et de l'assemblée extraordinaire du 5 février 2019.

Adoptée.-

3. Période de questions

Aucune

4. Adoption du procès-verbal de l'assemblée ordinaire tenue le 24 janvier 2019

RÉSOLUTION 2019-016-

Il est proposé par monsieur Michel Turner
appuyé par madame Isabelle Demers

et résolu unanimement

QUE le procès-verbal de l'assemblée ordinaire tenue le 24 janvier 2019 soit adopté tel que déposé.

Adoptée.-

5. Adoption du procès-verbal de l'assemblée extraordinaire tenue le 5 février 2019

RÉSOLUTION 2019-017-

Il est proposé par monsieur Michel Turner
appuyé par madame Marjorie Guay

et résolu unanimement

QUE le procès-verbal de l'assemblée extraordinaire tenue le 5 février 2019 soit adopté tel que déposé.

Adoptée.-

6. Autorisation des avenants au contrat de construction du bureau des superviseurs dans le garage du Centre d'opérations de la STLévis au 1100, rue Saint-Omer à Lévis

RÉSOLUTION 2019-018-

ATTENDU la résolution no 2018-118 autorisant l'octroi d'un contrat de construction de 161 567 \$ plus les taxes à Construction Couture et Tanguay, entrepreneur général dans le cadre de la construction d'un bureau pour les superviseurs à l'intérieur garage du Centre d'opérations;

ATTENDU QUE des avenants d'un montant net de 16 597,11 \$ plus les taxes ont été approuvés par le CA le 22 novembre 2018 (2018-170) pour des travaux nécessaires lors de l'exécution du contrat, tandis que certains crédits ont aussi été accordés, représentant des avenants

ATTENDU QUE des avenants d'un montant net de 1 848,11 \$ avant taxes ont été approuvés par le CA le 18 décembre 2018 (2018-196) pour des travaux nécessaires lors de l'exécution du contrat, tandis que certains crédits ont aussi été accordés;

ATTENDU QUE depuis le 18 décembre d'autres travaux supplémentaires ont été nécessaires et par conséquent ont demandés des avenants au contrat initial pour une somme supplémentaire de 1 301.64 \$ avant taxes ;

ATTENDU QUE les avenants au contrat représentent à ce jour 12,2 % du total du contrat et 81,5 % de la contingence de construction prévue;

ATTENDU QUE l'acceptation provisoire de l'ouvrage par l'architecte surveillant de chantier a été faite le 4 décembre 2018 ;

ATTENDU QUE l'entrepreneur termine les travaux pour corriger les déficiences en vue de l'acceptation finale de l'ouvrage par l'architecte surveillant de chantier au plus tard à la fin du mois de février 2019 ;

ATTENDU : la recommandation de la direction générale ;

Il est proposé par monsieur Michel Patry
appuyé par madame Isabelle Demers

et résolu unanimement

QUE ce Conseil autorise les avenants supplémentaires engagés après le 18 décembre 2018 totalisant 1 301.64 \$ plus les taxes au contrat accordé à Construction Couture et Tanguay, entrepreneur général dans le cadre du projet de construction d'un bureau de superviseurs à l'intérieur du garage du Centre d'opérations de la STLévis.

Adoptée.-

7. Autorisation à la direction générale à procéder à un appel d'offres public pour la réalisation des travaux de réfection (Phase II et III) de la toiture du Centre d'opération au 1100, rue Saint-Omer à Lévis

RÉSOLUTION 2019-019-

ATTENDU QUE la toiture du Centre d'opération de la ST Lévis est composée d'un ensemble de bassins qui ont été construits à différentes époques au gré des agrandissements du bâtiment réalisés depuis 1986 ;

ATTENDU QUE le rapport d'analyse sur l'état de la toiture préparé par la firme SNC-Lavalin-GEM Québec inc. en juillet 2018 conclut à la nécessité d'une réfection majeure de la section du Centre d'opération construite en 1986 et couvrant une superficie approximative de 4 000 m² (43 055 p²);

ATTENDU QUE les garanties des travaux exécutés lors des agrandissements de 2011 et 2017 sont compromises par la dégradation des bassins datant de 1986;

ATTENDU QUE la firme BGLA – Architecture + Design Urbain 50 a obtenu le mandat de préparer les plans de réfection (résolution 2018-154);

ATTENDU QUE les coûts des travaux de réfection de la toiture sont admissibles à des subventions variant de 75% à 90% selon le programme d'aide gouvernementale retenu ;

ATTENDU : la recommandation du contremaître principal à l'entretien à la direction générale ;

ATTENDU la recommandation de la Direction générale :

Il est proposé par madame Brigitte Duchesneau
appuyé par monsieur Réjean Lamontagne

et résolu unanimement

QUE ce Conseil autorise la direction générale à procéder à un appel d'offres public pour la réalisation des travaux de réfection (Phase II et III) de la toiture du Centre d'opération au 1100, rue Saint-Omer à Lévis.

Adoptée.-

8. Octroi à la firme Abscisse Recherche du mandat de services professionnels pour la réalisation d'une analyse financière dans le cadre du projet de construction d'un nouveau Centre de services au Terminus Lagueux

RÉSOLUTION 2019-020-

ATTENDU la résolution 2018-189 autorisant la Direction générale à procéder aux appels d'offres (public ou sur invitation) pour obtenir des services professionnels requis à la réalisation des études préalables pour la construction d'un nouveau Centre de services sur le site du Terminus Lagueux ;

ATTENDU QUE le 6 février 2019, trois entreprises ont été invitées à soumissionner pour la réalisation d'une analyse financière dans le cadre du projet de construction d'un nouveau Centre de services au Terminus Lagueux ;

ATTENDU QUE suite à l'appel d'offres sur invitation, trois firmes ont déposé une offre de service dans les délais prescrits;

ATTENDU QUE le 27 février 2019, les membres du comité d'évaluation se réunissaient en présence d'un secrétaire afin de procéder à l'évaluation des offres de services reçues;

ATTENDU QUE Abscisse Recherche a présenté la plus basse soumission conforme ;

ATTENDU la recommandation du comité d'évaluation à la Direction générale ;

ATTENDU la recommandation de la Direction générale.

Il est proposé par monsieur Réjean Lamontagne
appuyé par madame Isabelle Demers

et résolu unanimement

QUE ce Conseil octroi à la firme la firme Abscisse Recherche le mandat pour la réalisation d'une analyse financière dans le cadre du projet de construction d'un nouveau Centre de services au Terminus Lagueux pour un montant de 22 930 \$ avant taxes.

Adoptée.-

9. Octroi d'un mandat à l'entreprise Ernest Boutin Inc. pour la mise aux normes complète du système d'alarme incendie du Centre d'opérations de la ST Lévis

RÉSOLUTION 2019-021-

ATTENDU QU' en 2018, lors des travaux de construction du bureau des superviseurs dans la partie garage du Centre d'opérations et suivant une directive émise par les ingénieurs de LGT attitrés au projet, l'entreprise Ernest Boutin Inc. a été mandatée afin d'effectuer une investigation quant à une problématique de filage non conforme ainsi que d'un trouble au niveau du panneau de contrôle d'alarme incendie ;

ATTENDU QUE cette investigation conclut à la nécessité d'effectuer certains travaux de mise aux normes du filage et de certains équipements installés lors de la construction du Centre d'opérations en 1986;

ATTENDU QUE l'entreprise Ernest Boutin Inc. a déjà identifié les déficiences à corriger dans le système d'alarme incendie et peut exécuter les travaux rapidement;

ATTENDU la recommandation du contremaître d'entretien à la Direction générale;

ATTENDU la recommandation de la Direction générale ;

Il est proposé par monsieur Michel Patry
appuyé par madame Brigitte Duchesneau

et résolu unanimement

QUE ce Conseil octroie à l'entreprise Ernest Boutin Inc. le mandat de mise aux normes complète du système d'alarme incendie du Centre d'opérations de la STLévis pour un montant de 22 560 \$ avant taxes.

Adoptée.-

10. Autorisation de procéder au recrutement et à l'embauche de stagiaires /étudiants

RÉSOLUTION 2019-022-

ATTENDU les besoins en matière de personnel temporaire exprimés par les différents services de la Société (transport adapté, exploitation du réseau, service à la clientèle) afin d'assurer les opérations quotidiennes lors de la période estivale et de la rentrée scolaire ;

ATTENDU QUE l'embauche de stagiaires / étudiants est déjà prévue au budget pour l'année 2019;

ATTENDU la recommandation de la Directrice des ressources humaines à la Direction générale;

ATTENDU la recommandation de la Direction générale;

Il est proposé par monsieur Michel Turner
appuyé par madame Marjorie Guay

et résolu unanimement

QUE ce Conseil autorise la Direction générale à procéder au recrutement et à l'embauche de stagiaires / étudiants selon les besoins consignés dans la fiche de prise de décision (FPD 2019-010).

Adoptée.-

11. Adoption du « Plan d'effectifs 2019-2020 » de la Société de transport de Lévis

RÉSOLUTION 2019-023-

ATTENDU l'article 69 de la Loi sur les sociétés de transport en commun qui prévoit l'adoption d'un plan d'effectifs incluant le nombre d'employés, les normes et barèmes de rémunération, les avantages sociaux et les autres conditions de travail;

ATTENDU les résolutions 2017-156 et 2017-117 confirmant les conditions de travail du personnel chauffeur d'autobus et d'entretien;

ATTENDU les résolutions 2013-147, 2013-157 et 2014-185 confirmant les conditions de rémunération et les conditions de travail du personnel-cadre, cadre intermédiaire, gestionnaire de premier niveau et professionnel non-syndiqué;

ATTENDU le niveau de l'offre de service prévue pour l'exercice financier 2019 ainsi que les prévisions de développement de celle-ci pour les années 2020 et les différents projets en cours de réalisation à la Société de transport de Lévis;

ATTENDU la recommandation de la Directrice des ressources humaines à la Direction générale;

ATTENDU la recommandation de la Direction générale;

Il est proposé par madame Isabelle Demers
appuyé par monsieur Michel Turner

et résolu unanimement

QUE ce Conseil adopte le « Plan d'effectifs 2019-2020 » de la Société de transport de Lévis comprenant le nombre d'employés figurant sur l'organigramme déposé, les prévisions en matière de besoins de main-d'oeuvre ainsi que l'ensemble des normes et barèmes de rémunération, les avantages sociaux et les autres conditions de travail tels qu'ils apparaissent dans les différentes conventions collectives (chauffeur, entretien et bureau) et le « Recueil des politiques et directives du personnel-cadre et des professionnels non-syndiqués ».

Adoptée.-

12. Signature de l'addenda à l'entente de collaboration pour la réalisation de l'Enquête Origine-Destination 2017 de la Région Québec-Lévis

RÉSOLUTION 2019-024-

ATTENDU la résolution no 2016-025 confirmant la participation financière de la ST Lévis à hauteur de 65 000 \$ dans le cadre de la réalisation de l'Enquête Origine-Destination (O-D) 2017 en partenariat avec le Réseau de transport de la Capitale (RTC), le Ministère des Transports (MTQ), la Communauté métropolitaine de Québec (CMQ) et les villes de Québec et Lévis;

ATTENDU QU' en juin 2018, le RTC a obtenu la confirmation à l'effet que les coûts de l'Enquête O-D 2017 seraient subventionnés à hauteur de 90% dans le cadre du programme d'aide financière du Fonds pour l'infrastructure de transport en commun (PAFFITC), réduisant du coup la contribution requise par chacun des partenaires ;

ATTENDU QUE la contribution requise de la STLévis passera de 55 000\$ à 12 375\$

ATTENDU la recommandation de la direction générale ;

Il est proposé par monsieur Michel Patry
appuyé par madame Isabelle Demers

et résolu unanimement

QUE ce Conseil approuve l'addenda à l'entente de collaboration pour la réalisation de l'Enquête Origine-Destination 2017 de la Région Québec-Lévis intervenue entre le Réseau de transport de la Capitale (RTC), le Ministère des Transports (MTQ), la Communauté métropolitaine de Québec (CMQ) ainsi que les villes de Québec et Lévis;

QUE M. Jean-François Carrier, Directeur général de la Société soit désigné pour signer tout document donnant plein effet à la présente résolution.

Adoptée.-

13. Entente concernant le titre métropolitain pour l'année 2019 entre la Communauté métropolitaine de Québec (CMQ), le Réseau de transport de la Capitale (RTC), la Société de transport de Lévis (STLévis), la Société des traversiers du Québec (STQ) et le Ministère des transports du Québec (MTQ)

RÉSOLUTION 2019-025-

ATTENDU QU' il existe, depuis l'année 2003, un protocole d'entente entre la Société de transport de Lévis (ST Lévis), le Réseau de transport de la Capitale (RTC), la Société des traversiers du Québec (STQ), le ministère des Transports (MTQ) et la Communauté métropolitaine de Québec (CMQ) régissant les modalités d'utilisation et de financement du titre de transport métropolitain entre Québec et Lévis;

ATTENDU QUE l'entente actuelle est venue à échéance le 31 décembre 2018;

ATTENDU QUE les parties acceptent de poursuivre l'entente pour une durée de douze (12) mois, soit du 1er janvier au 31 décembre 2019, en vue de maintenir le titre de transport métropolitain entre Québec et Lévis, conditionnellement au financement prévu au Programme d'aide gouvernemental au transport collectif des personnes (PAGTCP) ou à tout autre programme similaire ou analogue prévoyant une contribution équivalente;

ATTENDU la recommandation de la direction générale ;

Il est proposé par madame Brigitte Duchesneau
appuyé par monsieur Réjean Lamontagne

et résolu unanimement

QUE ce Conseil autorise messieurs Mario Fortier, Président et Jean-François Carrier, directeur général à signer l'entente à intervenir concernant le titre métropolitain pour l'année 2019 ainsi que tous les documents nécessaires en application de la présente résolution.

Adoptée.-

-
14. **COMPTES PAYABLES**

RÉSOLUTION 2019-026-

Il est proposé par madame Isabelle Demers
appuyé par madame Marjorie Guay

et résolu unanimement

De prendre acte de la liste des déboursés du mois de janvier 2019 préparée par la Direction des finances et ci-annexée pour faire partie intégrante de la présente à savoir :

Salaires des périodes #1 à #5 : 1 253 031,45 \$

Chèques nos 28018 à 29758
et chèques manuels : 543 036,31 \$

Paiements directs : 779 917,40 \$

Adoptée.-

15. CERTIFICAT DES RESPONSABILITÉS STATUTAIRES


Je soussignée, Francine Marcoux, directrice des finances et trésorière de la Société de transport de Lévis, ci après nommée « la Société » :

Par les présentes, à ce jour, en ma qualité et à titre de directrice des finances et trésorière, je certifie ce qui suit :

- I. J'ai personnellement pris connaissance des faits attestés par le présent certificat.
- II. La Société a respecté toutes les dispositions de la Loi sur les sociétés de transport en commun et la Société a déposé, à l'intérieur des délais prescrits auprès des autorités gouvernementales et tous les autres organismes concernés, tous les rapports et déclarations requis.
- III. La Société n'accuse aucun retard dans le paiement de tout salaire, bénéfice, paye de vacances ou toute autre forme de compensation (y compris toute indemnité pour perte ou cessation d'emploi) (ci-après collectivement appelés «Compensation») auxquels tout employé de la Société a droit, et en date de la présente, il n'existe aucune raison de croire que la Société ne sera pas en mesure de payer les compensations auxquelles ses employés auront droit.
- IV. Il n'existe aucune réclamation pour quelque compensation que ce soit, faite par un employé actuellement ou anciennement à l'emploi de la Société.
- V. La Société n'accuse aucun retard tant à l'égard des retenues à la source qu'à l'égard des remises aux autorités gouvernementales concernées pour toute somme devant être retenue et remise par elle en vertu des lois suivantes :
 - a) La Loi sur l'impôt sur le revenu (Canada), incluant, mais sans limiter la généralité de celui qui précède, les articles 153 (1) et 215 de ladite Loi.
 - b) La Loi sur les impôts (Québec).
 - c) La Loi sur l'assurance - emploi (Canada).

- d) La Loi sur la Régie de l'assurance-maladie du Québec.
- e) La Loi sur la taxe d'accise (Canada), incluant les retenues et remises de la taxe sur les produits et services.
- f) La Loi sur la taxe de vente du Québec.
- g) La Loi sur les régimes complémentaires de retraite.
- h) La Loi sur le régime de rentes du Québec, ou toute autre loi, règlement, ordonnance, jugement, décret ou directive officielle émise par toute autorité gouvernementale ayant ou non force de loi, en vertu desquels tout défaut de retenir ou remettre telle somme donnerait ouverture à une réclamation contre les administrateurs de la Société.

DATÉ ET SIGNÉ CE 22 ième jour de février 2019

Par 
Francine Marcoux, CPA, CA
Directrice des finances et trésorière

16. Points divers

17. Période de questions

Aucune

18. Levée de l'assemblée

RÉSOLUTION 2019-027-

Il est proposé par monsieur Michel Patry
appuyé par madame Brigitte Duchesneau
et résolu unanimement

QUE l'assemblée soit levée.

**Le Président,
Mario Fortier**

**Le secrétaire,
Jean-François Carrier**